

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DE COLFONTAINE

Séance du 25 Juin 2013

Présents : Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Philippe SCUTNAIRE, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR

JP. CULEM, Secrétaire Communal

Excusé : Jean-François HUBERT

Absents : Francesca ITALIANO, Monique DEKOSTER (qui entre en séance à 18 h 42 au point 14) et Fanny GODART

La séance publique est ouverte à 18 H 30

I. SEANCE PUBLIQUE

1) Communication de Monsieur le Bourgmestre

Entend la communication de Monsieur le Bourgmestre qui excuse Monsieur JF. HUBERT dont les questions envoyées mercredi ne seront pas traitées. La question orale de Madame MM. DOMINGUEZ et d'actualité de Madame C. DASCOTTE seront traitées en fin de séance publique.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 14 Mai 2013

A l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 14 Mai 2013

3) Centre Intercommunal de Santé A. Nazé – Remplacement d'un membre

A l'unanimité, revoit sa délibération du 26 Mars 2013 relative à la désignation des conseillers communaux au Centre Intercommunal de Santé A. Nazé. Décide de remplacer Monsieur

LIVOLSI par Madame S. MURATORE et Monsieur G. SCINTA par Monsieur L. LEFEBVRE.

4) Toit Et Moi – Désignation au Conseil d'Administration – Ratification

A l'unanimité, décide de ratifier la désignation de Madame M. HUART et Messieurs JF. LACOMBLET et G. LIVOLSI au Conseil d'Administration de Toit et Moi.

5) Assemblée générale de IDEA le 26 Juin 2013

A l'unanimité, prend connaissance de la date de l'assemblée générale de l'IDEA fixée au 26 Juin 2013 et approuve l'ordre du jour suivant :

Article 1 :

- d'approuver le rapport d'activités 2012.

Article 2 :

- d'approuver les comptes 2012.

Article 3 :

- de donner décharge aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2012.

Article 4 :

- d'approuver la désignation de la société RSM INTERAUDIT en qualité de Réviseur d'entreprises pour les années 2013, 2014 et 2015 suite à l'appel d'offres général.

Article 5 :

- d'approuver :
 - l'affiliation avec effet rétroactif au 1er janvier 2012 de la commune de Lens au Secteur II « Propreté Publique » pour l'activité du tri des déchets ménagers/PMS et de traitement par incinération et de soumettre cette affiliation ;
 - l'augmentation de capital y afférente à savoir 595 parts à 25 € soit 14.875 € ;
 - que la libération du capital souscrit s'effectue en 3 versements annuels de 2 x 5.000 € en 2013 et 2014 et 1 x 4.875 € en 2015.

6) Assemblée générale de HYGEA le 27 Juin 2013

A l'unanimité, prend connaissance de la date de l'assemblée générale de HYGEA fixée au 27 Juin 2013 et approuve l'ordre du jour suivant :

Article 1 :

- d'approuver le rapport d'activités 2012.

Article 2 :

- d'approuver les comptes 2012.

Article 3 :

- de donner décharge aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2012.

Article 4 :

- d'approuver la désignation de la société RSM INTERAUDIT en qualité de Réviseur d'entreprises pour les années 2013, 2014 et 2015 suite à l'appel d'offres général.

Article 5 :

- d'approuver la suppression de l'émolument de la Secrétaire du Conseil d'Administration d'Hygea et de prévoir pour la Secrétaire du Conseil d'Administration, une rémunération équivalente au jeton de présence des Administrateurs octroyé pour chaque prestation de la Secrétaire du Conseil d'Administration.

Article 6 :

- d'approuver la modification de la composition du Conseil d'Administration, à savoir, la désignation de Monsieur Jacques DERVAL, Conseiller communal à Binche, en remplacement de Monsieur Laurent DEVIN, en qualité d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration d'Hygea.

7) Assemblée générale de IPFH le 27 Juin 2013

A l'unanimité, prend connaissance de la date de l'assemblée générale de IPFH fixée au 27 Juin 2013 et approuve l'ordre du jour suivant :

- * le point 2°) de l'ordre du jour, à savoir :

Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ;

- * le point 3°) de l'ordre du jour, à savoir :

Décharge à donner aux membres du conseil d'administration et au réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2012 ;

* le point 4°) de l'ordre du jour, à savoir :
Projet de fusion de CHF ;

* le point 5°) de l'ordre du jour, à savoir :
Nomination d'un réviseur d'entreprises pour une période de trois ans ;

8) Régime de vacances du personnel contractuel – Adoption du régime du secteur public pour l'ensemble des membres du personnel recrutés sous contrat de travail

Décide à l'unanimité d'appliquer, à compter du premier jour du mois qui suit la notification de l'approbation par les autorités de tutelle, le régime des vacances du secteur public à l'ensemble des membres du personnel recrutés sous contrat de travail.

9) CAS – Commission locale pour l'énergie – Rapport d'activités 2012 – Prendre connaissance

Prend connaissance du rapport 2012 de la Commission locale pour l'énergie rédigé par le service social du CPAS de Colfontaine

10) IDEA – Appel à souscription au capital de l'intercommunal - Travaux 2010 – Secteur historique – Assainissement bis – Décision de principe

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : De marquer son accord de principe sur le montant de la quote-part de la Commune de Colfontaine dans les travaux d'investissement en assainissement bis – Appel à souscription au capital de l'Intercommunale IDEA (26.468,24€) ;

ARTICLE 2 : Le versement de notre quote-part sera effectué après approbation de la 1^{ère} modification budgétaire de l'exercice 2013

11) IDEA – Appel à souscription au capital de l'intercommunale – DIHECS 2006 à 2010 - Secteur historique – Assainissement bis – Décision de principe

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : De marquer son accord de principe sur le montant de la quote-part de la Commune de Colfontaine dans les travaux dits « DIHECS 2006 à 2010 » de l'assainissement bis – Appel à souscription au capital de l'Intercommunale IDEA (12.294,54€) ;

ARTICLE 2 : Le versement de notre quote-part sera effectué après approbation de la 1^{ère} modification budgétaire de l'exercice 2013

12) IDEA – Appel à souscription au capital de l’intercommunale – DIHECS 2011 – Secteur historique – Assainissement bis – Décision de princip

A l’unanimité, décide :

ARTICLE 1 : De marquer son accord de principe sur le montant de la quote-part de la Commune de Colfontaine dans les travaux dits « DIHECS 2011 » de l’assainissement bis – Appel à souscription au capital de l’Intercommunale IDEA (972,45€) ;

ARTICLE 2 : Le versement de notre quote-part sera effectué après approbation de la 1^{ère} modification budgétaire de l’exercice 2013 ;

13) Compte RCO « ADL » 2012 – Adoption

A l’unanimité, décide :

ARTICLE 1 : D’approuver les comptes annuels 2012 de la Régie Communale Ordinaire « ADL ».

ARTICLE 2 : De prendre connaissance du rapport de Gestion pour l’exercice 2012.

ARTICLE 3 : De fixer l’intervention financière communale 2012 au montant de 26750€.

14) Approbation du règlement de taxe sur délivrance de documents administratifs

Madame M. DE KOSTER entre en séance.

Par 23 voix pour (Luciano D’ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Philippe SCUTNAIRE, Cécile DASCOTTE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Monique DEKOSTER, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR) et une abstention (Lino RIZZO) décide que :

ARTICLE 1 : Il est établi pour les exercices 2013 à 2018 une taxe sur la délivrance de documents ou de renseignements administratifs.

ARTICLE 2 : La taxe est due par la personne physique ou morale, à laquelle le document est délivré ou qui sollicite le renseignement, sur demande ou d’office.

ARTICLE 3 : Le montant de la taxe est fixé comme suit :

1. Pièces d’identité :

➤ Carte d'identité électronique, titre de séjour, attestation d'inscription au registre des étrangers de 12 ans et plus : 8 € (tarif appliqué en supplément de la rétrocession fédérale) ;

➤ Carte d'identité pour enfants de moins de 12 ans : 2 € (tarif appliqué en supplément de la rétrocession fédérale)

2. Passeports :

➤ Passeport délivré selon la procédure normale pour les personnes de 12 ans et plus : 14 € (tarif appliqué en supplément de la rétrocession fédérale)

➤ Passeport délivré selon la procédure normale pour les personnes de moins de 12 ans : 5 € (tarif appliqué en supplément de la rétrocession fédérale)

➤ Passeport délivré en urgence : 40 € (tarif appliqué en supplément de la rétrocession fédérale)

3. Etat-civil :

➤ Livret de mariage, duplicata : 20 €

➤ Contrat d'union civile : 20 €

4. Permis de conduire :

➤ Permis de conduire (définitif ou provisoire) : 5 € (tarif appliqué en supplément de la rétrocession fédérale).

5. Urbanisme :

➤ Permis d'urbanisme : 50 €

➤ Permis d'urbanisme pour petites transformations ou extensions ne nécessitant pas l'intervention d'un architecte : 15 €

➤ Déclaration urbanistique : 12 €

➤ Fourniture de documents et/ou renseignements en application du CoDT (Code de Développement Territorial) : 12 € par document et /ou renseignement

➤ Certificat d'urbanisme : 50 €

➤ Divisions parcellaires : 12,50 €

➤ Permis d'environnement classe 1 : 500,00 €

- Permis d'environnement classe 2 : 75,00 €
- Permis d'environnement classe 3 : 20,00 €
- Permis unique de classe 1 : 600,00 €
- Permis unique de classe 2 : 100,00 €

- Délivrance de permis de lotir : 100 €

ARTICLE 4 : Les frais d'expédition occasionnés par l'envoi des documents demandés par des particuliers ou établissements privés, seront à charge de ceux-ci; même si la délivrance de ces documents est habituellement gratuite.

ARTICLE 5 : Sont exonérés de la taxe:

- a) les documents qui doivent être délivrés gratuitement par l'administration communale en vertu d'une loi, d'un arrêté royal ou d'un règlement quelconque de l'autorité,
- b) les documents délivrés à des personnes indigentes, l'indigence étant constatée par toute pièce probante ;
- c) les autorisations relatives à des manifestations religieuses ou politiques,
- d) les autorisations concernant les activités qui comme telles, font déjà l'objet d'une imposition ou d'une redevance au profit de la commune
- e) les documents ou renseignements communiqués par la police aux sociétés d'assurances et relatifs à la suite intervenue en matière d'accidents survenus sur la voie publique,
- f) les personnes sans emploi pourront bénéficier de l'exonération de l'impôt communal sur la délivrance de documents administratifs et notamment :
 - la copie conforme du diplôme,
 - le certificat de bonne conduite, vie et mœurs,
 - les certificats de nationalité et de domicile ou de résidence,
 - la copie ou l'extrait d'état civil, nécessaire à la constitution de dossier de demande d'emploi.
- g) les autorités judiciaires, les administrations publiques et les institutions y assimilées, de même que les établissements d'utilité publique.

ARTICLE 6 : A défaut de paiement amiable, la taxe est enrôlée. Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le Gouverneur ou devant le Collège communal en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

15) Abrogation du règlement de taxe sur la construction de trottoirs

Décide à l'unanimité, d'abroger la taxe communale annuelle destinée à rembourser la construction des trottoirs à dater de l'exercice 2013.

16) Maison de la Laïcité – Compte 2012

Prend connaissance du compte 2012 de la Maison de la Laïcité, lequel se solde par un excédent de 1.016,00€ et une intervention communale de 11.489,00€

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Maison de la Laïcité	53.170,00€	52.154,00€	1.016,00€

17) Temple protestant de Pâturages – Compte 2012 – Avis

A l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le Compte 2012 du Temple protestant de Pâturages, lequel présente un solde nul avec une intervention communale de 11.451,00€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Temple de Pâturages	15.444,00€	15.444,00€	0,00€

18) Temple protestant de Petit Wasmes – Compte 2012 – Avis

A l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le Compte 2012 du Temple protestant de Petit Wasmes, lequel présente un solde négatif de 1.263,58€ avec une intervention communale de 12.381,78€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Temple de Petit Wasmes	15.381,78€	16.645,36€	-1.263,58€

19) Temple protestant de Grand Wasmes – Compte 2012 – Avis

Décide d'émettre un avis favorable sur le Compte 2012 du Temple protestant de Grand Wasmes, lequel présente un solde nul avec une intervention communale de 7.217,23€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Temple de Grand Wasmes	9.118,54€	9.118,54€	0,00€

20) Fabrique d'église Saint-Michel – Compte 2012 – Avis

A l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le Compte 2012 de la Fabrique d'église Saint-Michel, lequel se solde par un excédent de 1.152,09€ avec une intervention communale de 31.782,55€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Saint-Michel	38.705,56€	37.553,47€	1.152,09€

21) Fabrique d'église Notre-Dame Auxiliatrice – Compte 2012 – Avis

A l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le Compte 2012 de la Fabrique d'église Notre-Dame Auxiliatrice, lequel se solde par un excédent de 3.557,12€ avec une intervention communale de 30.740,45€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Notre-Dame Auxiliatrice	39.974,63€	36.417,51€	3.557,12€

22) Quartier du Vieux temple – Enlèvement et évacuation des terres et déchets divers -
Approbation du projet et des conditions du marché.

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1er. D'approuver le cahier spécial des charges N° 2013008 et le montant estimé du marché "Evacuation des terres et déchets divers Quartier du Vieux temple.", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 16.500,00 € hors TVA ou 19.965,00 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

ARTICLE 3. De financer cette dépense par le crédit inscrit à la fonction 4214/72160.2013.

23) Approbation de l'avenant N°2 pour les travaux de reconditionnement de l'installation électrique de l'école Achille Dieu

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1er. D'approuver l'avenant 2 du marché "Reconditionnement de l'installation électrique de l'école Ach.Dieu" pour le montant total en plus de 6.401,81 € hors TVA ou 7.746,19 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 722/724-60.

24) Approbation de l'avenant N°3 pour les travaux d'aménagement des locaux pour séniors et salles de réunion lot Chauffage/ventilation

Madame G. MALERBA quitte la séance à 20 h 05 et ne participe pas au vote de ce point et des points suivants

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1er. D'approuver l'avenant 3 du marché "Janvier 2012 Aménagement de locaux pour les séniors et salles communales - phase 3 sanitaires et chauffage/ventilation - Lot 4 - chauffage/ventilation" pour le montant total en plus de 813,20 € hors TVA ou 983,97 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget 12403/72360.2011

25) Approbation de l'état final des travaux d'aménagement des locaux pour séniors et salles de réunion lot Chauffage/ventilation

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1er. D'approuver l'état final de COREPRO sprl, Rue du Parc, 19 Bte 7/3 à 6000 CHARLEROI pour le marché "Janvier 2012 Aménagement de locaux pour les séniors et salles communales - phase 3 sanitaires et chauffage/ventilation - Lot 4 - chauffage/ventilation" dans lequel le montant final s'élève à 98.357,07 € hors TVA ou 119.012,06 €, 21% TVA comprise et dont 7.691,75 € hors TVA ou 9.307,02 €, 21% TVA comprise restent à payer.

ARTICLE 2. D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget 12403/72360.2011

26) Construction de trottoirs rue Désiré Maroille

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1er. D'approuver le cahier spécial des charges N° 2013001 du 23 mai 2013 et le montant estimé du marché "Aménagement des trottoirs de la rue Désiré Maroille", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 66.024,09 € hors TVA ou 79.889,15 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

ARTICLE 3. De financer cette dépense par le crédit inscrit en modification budgétaire.

27) Assainissement du site n°6 Hornu – Wasmes

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1er. D'approuver le cahier spécial des charges N° 2013004 du 25 juin 2013 et le montant estimé du marché "Assainissement site n°6 Hornu Wasmes", établis par l'auteur de projet, Intercommunale IDEA, de Nimy, 53 à 7000 Mons. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 80.742,80 € hors TVA ou 97.698,79 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

ARTICLE 3. De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie, Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 NAMUR.

ARTICLE 4. D'approuver l'avis de marché, de compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

ARTICLE 5. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget 2013 à l'article 93001/72160.

28) Renouvellement de la Commission de Gestion du Parc Naturel des Hauts-Pays
(désignation des membres)

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1. : de désigner les trois personnes suivantes en vue de représenter notre Commune au sein de l'Assemblée Générale de l'asbl Commission de Gestion du Parc Naturel des Hauts-Pays :

- * Monsieur Mathieu MESSIN, représentant la majorité au sein du Conseil communal
- * Madame Cécile DASCOTTE représentant l'opposition au sein du Conseil communal
- * Madame Sarah GALLEZ, Chef de Bureau Technique

ARTICLE 2. : de désigner Monsieur Mathieu MESSIN en vue de représenter notre Commune au sein du Conseil d'Administration de l'asbl Commission de Gestion du Parc Naturel des Hauts-Pays.

29) Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine – Convention de partenariat et programme d'actions 2014-2016

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1. : d'approuver la convention de partenariat 2014-2016.

ARTICLE 2. : de ratifier le programme d'actions triennal 2014-2016 auquel la Commune de Colfontaine participera dans le cadre du Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine.

30) Aliénation du CAMEO

Par 16 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Giuseppe SCINTA, Nancy PIERROT) 2 abstentions (Patrick PIERART, Michaël CHEVALIER) et 5 voix contre (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Abdellatif SOUMMAR) décide :

ARTICLE 1. : de revoir sa décision du 13 mars 2012.

ARTICLE 2. : de procéder à la vente par voie de gré à gré du bien désigné ci-après :

*rue de Pâturages 57 à 7340 Colfontaine cadastré ou l'ayant été 2°
division section B n° 1337 E 3 à usage de salle de Fêtes pour une contenance de 4a 85ca RC :
3956,00 €*

ARTICLE 3. : de procéder à la vente en faveur de la SPRL Konceptimmo suivant l'offre ferme déposée chez le Notaire Malengreaux en date du 15 janvier 2013 au prix de 30.000 €. La présente vente se fait aux conditions suivantes : démontage du bâtiment, réhabilitation en 8 logements avec parking privés à réaliser dans un délai de 5 ans à dater de la passation de l'acte authentique.

ARTICLE 4. : de charger le Notaire Malengreaux de passer l'acte d'acquisition.

31) Acquisition « Bantuelle »

A l'unanimité, décide de prendre acte de l'acquisition des parcelles bâties et non-bâties cadastrées 1° division section A n° 777 R 6, 777 A 7 et 777 Z 6 par la Commune de Colfontaine pour un montant de 100.000 euros hors frais

32) Renouvellement des représentants de la commune au sein de l'asbl Régie des quartiers

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : de désigner comme représentant de la Commune à l'Assemblée Générale de l'Asbl :

- comme membre effectif : O. Mathieu, Echevin du Logement
- comme suppléant : J. Verzele, Chef de Projet

ARTICLE 2 : de désigner au Conseil d'Administration de l'Asbl :

- comme membre effectif et vice-président (2013-2016) : O. Mathieu, Echevin du Logement
- comme membre effectif : J. Verzele, Chef de Projet

ARTICLE 3 : de désigner comme Président du SAC du Cul du Qu'Vau (2013-2018), O. Mathieu, Echevin du Logement

ARTICLE 4 : de désigner comme responsable de la gestion journalière du SAC du Cul du Qu'Vau, J. Verzele, Chef de Projet

33) Quartier du Vieux Temple – acte de renonciation à l'accession « Commune/Toit&Moi »

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : de marquer son accord sur la renonciation au droit d'accession en faveur de la société « Toit & Moi » tel que repris dans le projet d'acte annexé à la présente et concernant la parcelle cadastrée 3^o division section B n^o 12 N 3 en nature de pâture.

ARTICLE 2 : de charger le Notaire Malengreaux de passer l'acte de renonciation.

ARTICLE 3 : de charger le Collège Communal de procéder à la signature de l'acte.

ARTICLE 4 : de dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office pour quelque raison que ce soit.

34) Suppression partielle du sentier n°9

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : de la suppression partielle du sentier n° 9 et de l'incorporation d'une partie de la parcelle cadastrée section A n) 277 k en remplacement du tronçon désaffecté, sous réserve de l'accord définitif du Service Voyer.

ARTICLE 2 : du transfert de propriété des tronçons susmentionnés entre la Commune de Colfontaine et Monsieur et Madame CORNEZ-CANTINEAU domiciliés Pavé de Warquignies 13 à 7340 Colfontaine (sans soulte et frais d'acte à charge du demandeur).

35) Conseils de participation des écoles communales - Composition des représentants

A l'unanimité, ratifie la composition des cinq conseils de participation des écoles communales :

Commune de Colfontaine	Groupe scolaire A. Nazé – A. Busieau Rue du Grand Passage, 124 B 7340 COLFONTAINE
------------------------	---

Composition du Conseil de participation

Délégués du Pouvoir organisateur :

Effectifs :

- | | |
|-----------------------|-----------|
| 1. COLLETTE Francis | Echevin |
| 2. VAN BRITSOM Gérard | Directeur |
| 3. LEFEBVRE Luc | Echevin |

Suppléants :

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| 1. D'ANTONIO Luciano | Bourgmestre |
| 2. LACOMBLET Jean-François | Conseiller Communal |
| 3. SCUTNAIRE Philippe | Conseiller Communal |

Représentants du personnel d'éducation :

Effectifs :

- | | |
|-------------------|---------------------------|
| 1. HANOT Rudy | Instituteur (A. Nazé) |
| 2. FLASSE Martine | Institutrice (A. Busieau) |
| 3. SIMON Judith | Institutrice (A. Nazé) |

Suppléants :

- | | |
|--------------------|---------------------------|
| 1. CORNEZ Sylvie | Institutrice (A. Nazé) |
| 2. MENGAL Gérard | Instituteur (A. Busieau) |
| 3. HONORE Isabelle | Institutrice (A. Busieau) |

Représentants des parents :

Effectifs :

1. DEBRUYN Angélique (A. Nazé) Rue de l'incroyable, 37 – 7340 Colfontaine
2. HUART Jennifer (A. Nazé) Rue de l'Aisette, 74 – 7080 Eugies
3. BUFTE Olivier (A. Busieau) Rue du Roi Albert, 37 – 7340 Colfontaine

Suppléants :

1. DETOURNAY Françoise (A. Busieau) Rue du Roi Albert, 57/59 - 7340 Colfontaine
- 2.
- 3.

Représentants de l'environnement social, économique et culturel

Effectifs :

1. BLONDIAU Annie Directrice Centre de Santé - rue des Ferronniers 40 - 7340
2. LEQUEU-CORNEZ Michèle Infirmière – rue de Quaregnon 7b – 7080 Frameries
3. CUEVAS VILLALBA Nadina Bibliothécaire – rue de la Montagne 22 – 7340 Colfontaine

Membres cooptés :

4. BOUANATI Nordine Responsable sportif – rue des Bouleaux 3 -7340 Colfontaine

Commune de Colfontaine	Groupe scolaire A. Libiez-Quesnoy Rue Albert Libiez 57 7340 COLFONTAINE
------------------------	---

Composition du Conseil de participation

Délégués du Pouvoir organisateur :

Effectifs :

1. COLLETTE Francis Echevin
2. DI BERNARDO Patricia Directrice
3. MATHIEU Olivier Echevin

Suppléants :

1. D'ANTONIO Luciano Bourgmestre
2. LELEUX Fabienne Conseillère Communale
3. LIVOLSI Giuseppe Conseiller Communal

Représentants du personnel d'éducation :

Effectifs :

- | | |
|--------------------|--------------------------|
| 1. BELLIA Rosa | Institutrice (A. Libiez) |
| 2. BERTIAUX Audrey | Institutrice (A. Libiez) |
| 3. DEUSON Brigitte | Institutrice (Quesnoy) |

Suppléants :

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| 1. PRACON Céline | Institutrice (A. Libiez) |
| 2. DUBERNARD Laurence | Institutrice (Quesnoy) |
| 3. VERTENOEL Odile | Institutrice (A. Libiez) |

Représentants des parents :

Effectifs :

- | | |
|-----------------------|--|
| 1. BUREAU Pascale | (Quesnoy) Rue de la Limite, 113 – 7080 Eugies |
| 2. DESCAMPS Françoise | (A.Libiez) Rue de la Forêt, 2 -7340 Colfontaine |
| 3. VISCONTI Vincenzo | (Quesnoy) Rue du Général Leman 80a- 7340 Colfontaine |

Suppléants :

- | | |
|--------------------|---|
| 1. BOURDJI Lila | (A. Libiez) Rue du Général Leman, 82 - 7340 Colfontaine |
| 2. CAUDRON Rosine | (A. Libiez) Rue Neuve 1 – 7040 Quévy |
| 3. CIPLY Dominique | (A. Libiez) Rue A. Descamps, 176 - 7340 Colfontaine |

Représentants de l'environnement social, économique et culturel

Effectifs :

- | | |
|-----------------------|--|
| 1. SCUFLAIRE Raymonde | Rue des Chasses 7 – 7330 Saint-Ghislain |
| 2. COPENAUT Nadège | Rue à Paniers 121 – 7340 Colfontaine |
| 3. LEMAIRE Cécile | (CPMS) Avenue Saint-Pierre 62 -7000 Mons |

Membres cooptés :

- | | |
|--------------------|---|
| 4. CABONI Bérénice | (CPMS) rue de Quaregnon 95 – 7080 Frameries |
| 5. KASBI Sabri | (Centre Culturel) rue Henry Dunant 2 -7000 Mons |
| 6. MATON Etienne | (Sports) Rue Arthur Descamps 170 – 7340 Colfontaine |

Commune de Colfontaine	Groupe scolaire Cambry – A. Delattre – Abbaye Rue Lloyd George 63 7340 COLFONTAINE
------------------------	--

Composition du Conseil de participation

Délégués du Pouvoir organisateur :

Effectifs :

- | | |
|---------------------|------------|
| 1. COLLETTE Francis | Echevin |
| 2. JANVIER Ariane | Directrice |
| 3. MARIAGE Karim | Echevin |

Suppléants :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 1. D'ANTONIO Luciano | Bourgmestre |
| 2. PIERROT Nancy | Conseillère Communale |
| 3. SCINTA Giuseppe | Conseiller Communal |

Représentants du personnel d'éducation :

Effectifs :

- | | |
|-------------------|----------------------------|
| 1. JANVIER Sylvie | Institutrice (Cambry) |
| 2. PERE Nathalie | Institutrice (A. Delattre) |
| 3. CORNEZ Carine | Institutrice (Abbaye) |

Suppléants :

- | | |
|--------------------|----------------------------|
| 1. DEQUENNE Sophie | Institutrice (A. Delattre) |
| 2. URBAIN Frédéric | Instituteur (Cambry) |
| 3. DUVIVIER Nancy | Institutrice (Abbaye) |

Représentants des parents :

Effectifs :

1. HUBERT Jean-François
2. AGELIS Gérardine
3. DULIERE Sébastien

(Cambry) Chaussée de la Cour, 64 -, 7340 Colfontaine
 (Abbaye) Chaussée de la Cour, 90 - 7340 Colfontaine
 (A. Delattre) Rue du Bois l'Evêque, 30 - 7340 Colfontaine

Suppléants :

1. ALU Giovanna
2. LECOMTE Mehdi
- 3.

(Cambry) Chaussée de la Cour, 8 - 7340 Colfontaine
 (A. Delattre) Rue de la Station, 34 - 7334 Saint-Ghislain
 (Tertre)

Représentants de l'environnement social, économique et culturel

Effectifs :

1. COPENAUT Jean-Claude
2. LELEUX-SIMON Mireille
3. MATHIEU Marjorie

Rue Marius Carion 25 - 7340 Colfontaine
 Rue Ambroise Capiou 2 - 7340 Colfontaine
 Rue du Grand Passage 112- 7340 Colfontaine

Membres cooptés :

Commune de Colfontaine	Groupe scolaire Centre - E. Genin Rue Saint-Pierre 60 7340 COLFONTAINE
------------------------	--

Composition du Conseil de participation

Délégués du Pouvoir organisateur :

Effectifs :

1. COLLETTE Francis
2. SCHOEPENS Annick
3. NINFA Gioacchino

Echevin
 Directrice
 Echevin

Suppléants :

1. D'ANTONIO Luciano
2. MALERBA Grazzia
3. MESSIN Mathieu

Bourgmestre
 Conseillère Communale
 Conseiller Communal

Représentants du personnel d'éducation :

Effectifs :

- | | |
|--------------------|-------------------------|
| 1. THAYSE Caroline | Institutrice (Centre) |
| 2. COURTIN Cécile | Institutrice (E. Genin) |
| 3. MATHIEU Martine | Institutrice (E. Genin) |

Suppléants :

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| 1. MASSY Marie-Rose | Institutrice (E. Genin) |
| 2. CAPRON Joëlle | Institutrice (Centre) |
| 3. LOSSIGNOL Isabelle | Institutrice (Centre) |

Représentants des parents :

Effectifs :

- | | |
|----------------------|--|
| 1. GRAS Andrée | (Centre) Place Saint-Pierre, 6 - 7340 Colfontaine |
| 2. SOUMMAR Samira | (E. Genin) Rue Sainte Louise, 35 - 7301 Boussu |
| 3. RHAFLI Abderrahim | (E. Genin) Cité de l'Abbaye 111 - 7340 Colfontaine |

Suppléants :

- 1.
- 2.
- 3.

Représentants de l'environnement social, économique et culturel

Effectifs :

- | | |
|------------------------------|---|
| 1. LEQUEU-CORNEZ Michèle | Infirmière - rue de Quaregnon 7b - 7080 Frameries |
| 2. MOUCHERON-MASSART Lysiane | Rue Arthur Descamps 120bis - 7340 Colfontaine |
| 3. CARLIER Yves | Rue Ribéra 20 - 7340 Colfontaine |

Membres cooptés :

- | | |
|--------------------------|---|
| 1. MOUCHERON Jean-Pierre | Rue Arthur Descamps 120bis - 7340 Colfontaine |
|--------------------------|---|

Commune de Colfontaine	Groupe scolaire R. Anfouette - A. Dieu - B. Cariotte Rampe Anfouette 9 7340 COLFONTAINE
------------------------	---

Composition du Conseil de participation

Délégués du Pouvoir organisateur :

Effectifs :

- | | |
|-----------------------|-----------|
| 1. COLLETTE Francis | Echevin |
| 2. SMEETS Jean-Michel | Directeur |
| 3. HUART Martine | Echevine |

Suppléants :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 1. D'ANTONIO Luciano | Bourgmestre |
| 2. DE ZUTTER Antonio | Conseiller Communal |
| 3. MURATORE Sylvie | Conseillère Communale |

Représentants du personnel d'éducation :

Effectifs :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| 1. LIENART Marie-France | Institutrice (R. Anfouette) |
| 2. COURTIN Lise | Institutrice (R. Anfouette) |
| 3. DEBADTS Alison | Institutrice (A. Dieu) |

Suppléants :

- | | |
|--------------------|----------------------------|
| 1. FLAMME Isabelle | Institutrice (A. Dieu) |
| 2. LOUAHED Eulia | Institutrice (B. Cariotte) |
| 3. BELLET Katy | Institutrice (B. Cariotte) |

Représentants des parents :

Effectifs :

- | | |
|--------------------|--|
| 1. GIACCIO Sergio | (R. Anfouette) Rue Maréchal Joffre, 215 - 7340 Colfontaine |
| 2. BLAMPAIN Nadège | (R. Anfouette) Rue Renard et Delmée, 34 - 7300 Boussu |
| 3 DEGOUYS Isabelle | (A. Dieu) Rue Achille Delattre, 313 - 7390 Quaregnon |

Suppléants :

1. TERRANOVA Carmelo
2. DE BARTOLO Pascale
- 3.

(B. Cariotte) Rue du Berchon, 137 - 7340 Colfontaine
(B. Cariotte) Rue des Marcottes, 71 - 7340 Colfontaine

Représentants de l'environnement social, économique et culturel

Effectifs :

1. LEQUEU-CORNEZ Michèle
2. LAMPROYE Vinicienne
3. VAN OOST Laurence

Infirmière – rue de Quaregnon 7b – 7080 Frameries
Bibliothécaire –rue Michel Delcroix 19– 59570 Hon-
Hergies
Centre culturel – Avenue G. Maigret 12 – 7030 Saint-
Symphorien

Membres cooptés :

36) CAS – Compte 2012 – Approbation

A l'unanimité, décide d'approuver les comptes annuels 2012 du CAS de Colfontaine selon les chiffres ci-dessous :

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés		8.154.215,85	193.912,49
Non-valeurs et irrécouvrables	-	0,00	0,00
Droits constatés nets	=	8.154.215,85	193.912,49
Engagements	-	7.965.526,95	181.574,42
Résultat budgétaire	=		
Positif :		188.688,90	12.338,07
Négatif :			
Engagements		7.965.526,95	181.574,42
Imputations comptables	-	7.930.100,81	163.656,92
Engagements à reporter	=	35.426,14	17.917,50
Droits constatés nets		8.154.215,85	193.912,49
Imputations	-	7.930.100,81	163.656,92
Résultat comptable	=		
Positif :		224.115,04	30.255,57
Négatif :			

37) CAS – Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013 – Services ordinaire et extraordinaire – Approbation

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : D'approuver le service ordinaire de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013 du CAS de Colfontaine selon les chiffres ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après précédente modification :	8.481.481,44	8.481.481,44	0,00
Augmentation de crédits :	18.874,00	25.658,00	-6.784,00
Diminution de crédits :	0,00	-6.784,00	6.784,00
Nouveau résultat :	8.500.355,44	8.500.355,44	0,00

ARTICLE 2 : D'approuver le service extraordinaire de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013 du CAS de Colfontaine selon les chiffres ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après précédente modification :	1.101.411,69	1.089.370,00	12.041,69
Augmentation de crédits :	31.700,00	31.700,00	0,00
Diminution de crédits :	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat :	1.133.111,69	1.121.070,00	12.041,69

38) Compte communal 2012 – Approbation

Monsieur le Président de séance quitte celle-ci de 20 h 04 à 20 h 07 et ne participe pas au vote de ce point. La présidence est assurée par Monsieur L. LEFEBVRE, premier Echevin.

Par 17 voix pour (Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Patrick PIERART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Nancy PIERROT) et 5 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Abdellatif SOUMMAR) décide d'approuver les comptes annuels 2012 selon les chiffres ci-dessous :

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés		28.869.749,85	10.050.821,94
Non-valeurs et irrécouvrables	-	171.708,60	19,78
Droits constatés nets	=	28.698.041,25	10.050.802,16
Engagements	-	24.869.399,90	10.816.199,39
Résultat budgétaire	=		
	Positif :	3.828.641,35	
	Négatif :		765.397,23
Engagements		24.869.399,90	10.816.199,39
Imputations comptables	-	23.014.985,60	4.992.103,11
Engagements à reporter	=	1.854.414,30	5.824.096,28
Droits constatés nets		28.698.041,25	10.050.802,16
Imputations	-	23.014.985,60	4.992.103,11
Résultat comptable	=		
	Positif :	5.683.055,65	5.058.699,05
	Négatif :		

39) Modification budgétaire communale n°1 de l'exercice 2013 – Services ordinaire et extraordinaire – Adoption

Par 17 voix pour (Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Patrick PIERART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Nancy PIERROT) et 5 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Abdellatif SOUMMAR) décide :

ARTICLE 1 : D'adopter le service ordinaire de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013 selon les chiffres ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Solde
Exercice propre :	23.923.284,84	23.513.358,02	409.926,82
Exercices antérieurs :	3.845.706,41	1.164.766,87	2.680.939,54
Prélèvement :	/	/	/
Résultat global :	27.768.991,25	24.678.124,89	3.090.866,36

Monsieur O. MATHIEU quitte la séance de 20 h 14 à 20 h 16 et Monsieur G. NINFA de 20 h 15 à 20 h 20 et ne participe pas au vote de ce point.

Par 16 voix pour (Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Patrick PIERART, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Antonio

DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Nancy PIERROT) et 5 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Abdellatif SOUMMAR) décide :

ARTICLE 2 : D'adopter le service extraordinaire de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013 selon les chiffres ci-dessous :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Exercice propre :	1.672.500,00	1.642.500,00	30.000,00
Exercices antérieurs :	5.418.206,51	1.710.726,44	3.707.480,07
Prélèvement :	10.000,00	/	10.000,00
Résultat global :	7.100.706,51	3.353.226,44	3.747.480,07

40) Question orale

* Entend la question orale de Madame MM. DOMINGUEZ concernant l'expropriation pour cause d'utilité publique au lieu-dit « Maison Van Gogh ». Elle souhaite savoir :

- A quelle date les propriétaires ont-ils signé le bail emphytéotique élaboré par le notaire de la commune?
- A quelle date le collège a-t-il pris connaissance de l'acceptation de l'expropriation par le ministre ?
- Quand le ministre a-t-il été informé de la signature du bail emphytéotique par les propriétaires ?
- A quelle date la commune a-t-elle informée les propriétaires de la décision ministérielle d'accepter l'expropriation pour cause d'utilité publique ?
- La commune a-t-elle mandaté un avocat pour la représenter dans ce dossier ?
- La commune a-t-elle mandaté un projet par bureau d'architecte ?

Monsieur G. NINFA rentre en séance à 20 h 17 et Monsieur M. CHEVALIER quitte la séance de 20 h 20 à 20 h 22

Entend la réponse de Monsieur le Bourgmestre

* La Commune n'a jamais signé de bail emphytéotique mais bien un projet de bail élaboré par le notaire de l'Administration Communale et avalisé par le Collège

* La date de réception du courrier du Ministre est le 19 Mars 2013. Il précise que les propriétaires l'ont reçu le même jour.

* Le Ministre n'a jamais été informé puisqu'il n'y a pas eu signature de bail

* Les propriétaires ont été prévenus par le Ministre et ce n'est pas à la Commune de le faire. Ils pouvaient ensuite demander des explications mais ils ne l'ont pas fait. Ce n'est pas à la Commune de courir derrière ces personnes pour les informer. La Commune l'a fait pendant deux ans et demi et cela semble bien assez.

* Le Collège a décidé de mandater un avocat pour fixer avec le Juge de Paix le montant de l'indemnité en sa séance du 29 Mars 2013

* La réponse est négative. Mons 2015 et les mécènes travaillent là-dessus depuis un moment et ont une idée assez précise de ce que l'on y fera mais aucun permis de voirie n'a été rentré au jour d'aujourd'hui.

Madame MM. DOMINGUEZ revient sur le bail emphytéotique et rappelle qu'il y a eu des échanges de correspondances entre la Commune et les propriétaires et que Monsieur QUENON a signé un acte. Apparemment tout le monde était d'accord et il aurait fallu prévoir la signature de l'acte devant le notaire.

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il a toujours été convenu que la procédure d'expropriation serait arrêtée dès que le bail emphytéotique serait effectivement signé et cela n'a pas été le cas.

Pour Madame MM. DOMINGUEZ les propriétaires n'ont rien reçu de la part du Ministre. Monsieur le Bourgmestre rappelle que dans ce dossier comme dans les autres, il faut d'abord voir l'intérêt général de la Commune avant les intérêts particuliers. La Commune se bat depuis longtemps pour régler le problème de la « Maison Van Gogh » et chaque fois on lui met des bâtons dans les roues.

Madame MM. DOMINGUEZ signale qu'elle intervient parce que la Commune est concernée dans ce dossier.

41) Question d'actualité

* Entend la question d'actualité de Madame C. DASCOTTE qui constate que :

Le Bulletin communal de juin vient de paraître et comporte 8 pages supplémentaires... sans pour autant avoir été ouvert aux groupes politiques de l'opposition.

Ces modalités sont en contradiction avec les délibérations du Conseil communal et le Code de la Démocratie Locale.

La réflexion du Collège a-t-elle évolué sur la proposition de composition d'un "comité rédactionnel" présentée par C.PLUS lors du conseil communal du 26/03/2013 ?

Elle joint à nouveau pour la facilité le projet de motion.

Où en est la majorité sur la rédaction du nouveau R.O.I. du conseil communal, devant redéfinir les modalités et conditions d'accès au Bulletin communal ?

Monsieur le Bourgmestre répond qu'une ébauche du nouveau règlement d'ordre intérieur a été élaborée et qu'elle sera soumise lors d'une réunion de travail en septembre prochain. Les groupes de l'opposition seront concernés. Il peut simplement dire qu'il sera proposé dans ce futur ROI qu'il n'y ait plus d'espace réservé aux groupes politiques et que chaque échevin s'exprimera dorénavant sur ses matières.

II. HUIS CLOS

Le huis clos est prononcé à 20 h 30
Les votes ont lieu au scrutin secret et sont acquis à l'unanimité.

La séance est clôturée à 20 h 47

Le Secrétaire,

JP. CULEM

Le Président,

L. D'ANTONIO